

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°27-2023-310

PUBLIÉ LE 16 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **Préfecture de l'Eure / Direction de la coordination et de l'appui territorial**

27-2023-10-13-00004 - Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-26 portant abrogation de l'arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-19 organisant la suppléance du sous-préfet des Andelys en matière administrative du 20 septembre au 20 octobre 2023 inclus (1 page)

Page 3

27-2023-10-13-00005 - Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-27 portant abrogation de l'arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-20 portant délégation de signature en matière financière à Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, assurant la suppléance du sous-préfet des Andelys du 20 septembre au 20 octobre 2023 inclus (2 pages)

Page 5

Préfecture de l'Eure

27-2023-10-13-00004

Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-26 portant  
abrogation de l'arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-19  
organisant la suppléance du sous-préfet des  
Andelys en matière administrative du 20  
septembre au 20 octobre 2023 inclus



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION  
DE L'ACTION TERRITORIALE  
Service Juridique Interministériel  
et des Procédures Environnementales

**Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-26 portant abrogation de l'arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-19  
organisant la suppléance du sous-préfet des Andelys  
en matière administrative  
du 20 septembre au 20 octobre 2023 inclus**

**VU**

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret du 25 février 2021 nommant Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure au 22 mars 2021 ;
- le décret du 26 janvier 2022 nommant M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys ;
- le procès-verbal d'installation de M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys, au 15 février 2022 ;
- le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Simon BABRE, préfet de l'Eure, au 23 août 2022 ;
- l'arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-19 organisant la suppléance du sous-préfet des Andelys en matière administrative du 20 septembre au 20 octobre 2023 inclus ;

**SUR** proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

**Article 1er :** L'arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-19 organisant la suppléance du sous-préfet des Andelys en matière administrative du 20 septembre au 20 octobre 2023 inclus est abrogé.

**Article 2 :** Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et M. le sous-préfet des Andelys sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **13 OCT. 2023**

Le préfet,

Simon BABRE

Préfecture de l'Eure - Boulevard Georges Chauvin - CS 40011 - 27020 EVREUX CEDEX  
Tél. (standard) 02 32 78 27 27 - [www.eure.gouv.fr](http://www.eure.gouv.fr)

Préfecture de l'Eure

27-2023-10-13-00005

Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-27 portant  
abrogation de l'arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-20  
portant délégation de signature en matière  
financière à Madame Isabelle DORLIAT-POUZET,  
assurant la suppléance du sous-préfet des  
Andelys du 20 septembre au 20 octobre 2023  
inclus



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION  
DE L'ACTION TERRITORIALE  
Service Juridique Interministériel  
et des Procédures Environnementales

**Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-27 portant abrogation de l'arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-20  
portant délégation de signature en matière financière  
à Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, assurant la suppléance du sous-préfet des Andelys  
du 20 septembre au 20 octobre 2023 inclus**

**VU :**

- la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 modifié portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret du 25 février 2021 nommant Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure au 22 mars 2021 ;
- le décret du 26 janvier 2022 nommant M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys ;
- le procès-verbal d'installation de M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys, au 15 février 2022 ;
- le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Simon BABRE, préfet de l'Eure, au 23 août 2022 ;
- l'arrêté du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable, pris en application de l'article 170 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- l'arrêté DCAT-SJIPE-2023-11 donnant délégation en matière financière à Monsieur LEBAS, sous-préfet des Andelys ;
- l'arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-19 organisant la suppléance administrative du sous-préfet des Andelys du 20 septembre 2023 au 20 octobre 2023 inclus par Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;
- l'arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-20 portant délégation de signature en matière financière à Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, assurant la suppléance du sous-préfet des Andelys du 20 septembre au 20 octobre 2023 inclus ;

Préfecture de l'Eure - Boulevard Georges Chauvin - CS 40011 - 27020 EVREUX CEDEX  
Tél. (standard) 02 32 78 27 27 - [www.eure.gouv.fr](http://www.eure.gouv.fr)

**SUR** proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: L'arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-20 portant délégation de signature en matière financière à Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, assurant la suppléance du sous-préfet des Andelys du 20 septembre au 20 octobre 2023 inclus est abrogé.

**ARTICLE 2**: Monsieur le sous-préfet des Andelys et Mme l'administratrice générale des finances publiques en charge de la direction départementale des finances publiques de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **13 OCT. 2023**

Le préfet,

Simon BABRE

